



Fédération des Opérateurs Radio et des Signaleurs de France

70B rue de Mulhouse, 68110 ILLZACH - Tél. : 03 89 45 49 07

B.P. 20240, 68315 ILLZACH-Cedex / forsf.fr / contact@forsf.fr

Illzach, le 15 avril 2025

Objet :

Réf. :

Monsieur Sébastien PALETTI

Conseiller sécurité civile - Ministère de l'Intérieur

Monsieur Johann MOUGENOT

Conseiller libertés publiques et administration
territoriale - Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75008 PARIS

Messieurs les Conseillers Ministériels,

Par la présente, je tenais une fois de plus à vous remercier du temps que vous nous avez alloué le mercredi 18 juin dernier.

Nous considérons que même si le résultat n'est pas à la hauteur de ce que nous aurions pu espérer, cela reste un grand pas en avant.

- Grand pas pourquoi ?

Nous espérons avoir pu ouvrir les possibilités que le monde de la radiocommunication peut apporter dans notre société actuelle, tant sur un plan humain que matériel.

Si vous le permettez, reprenons point par point afin d'en tirer un compte rendu le plus positif possible.

Nous débuterons par la partie « signaleurs »

- Nous œuvrons depuis des années pour faire reconnaître le statut de signaleur, pour éviter de voir tout et n'importe quoi comme nous le voyons actuellement. L'attitude de certains est vraiment dommageable et sommes persuadés que tôt ou tard, nous risquons d'en payer le prix fort avec des signaleurs renversés, blessés voire pire, comme cela s'est déjà passé il y a quelques temps puisque malheureusement, un président d'association y a laissé sa vie, renversé par un automobiliste.
- Actuellement, et c'est là que je souhaite attirer votre attention, les préfets ont besoin de signaleurs, mais en cas d'accident, d'incident pouvant entraîner des procédures judiciaires, malheureusement aucune reconnaissance de ce titre de signaleur n'existe. En clair, que l'on fasse bien ou mal, nous sommes devant la loi de vulgaires « inconnus » et, par conséquent, presque systématiquement responsables, et tout ça pour des biens et les personnes. Inconnu tout comme du côté de la Direction Générale des Impôts à l'heure actuelle, en espérant obtenir bientôt une reconnaissance d'intérêt général pour l'ensemble de ces associations œuvrant tous les week-ends pour la sécurisation des biens et des personnes lors des nombreuses manifestations grand public.
- Nous avons évoqué également la possibilité de dispenser une formation de signaleur et/ou signaleur-radio, réfutée de votre côté, considérant le risque de perdre de nombreux signaleurs qui ne souhaiteraient pas la suivre, alors que celle-ci durerait seulement quelques heures et inclurait les gestes et les postures à tenir face aux automobilistes de plus en plus agressifs.

Continuons par la partie apport humain et matériel en cas de catastrophe naturelle

- Nous avons évoqué plusieurs exemples dans lesquels nos amis radioamateurs pourraient se retrouver en difficulté face aux tempêtes notamment, pouvant arracher les relais radio comme cela s'est déjà passé, rendant leur action totalement inopérante, ce qui n'est pas le cas des cibistes ou amateurs en radiocommunication puisque nous n'utilisons pas de relais.

Nos partenaires

**Collectivité Européenne
d'Alsace**

Région Grand Est

Ville d'Illzach

**ADN (Académie du
Dévouement National)**

**ANPDSB (Action
Nationale Promotion et
Développement des
Services Bénévoles)**

- Le vieillissement de ces derniers.
- Nous œuvrons sur les possibilités de fournir gracieusement du matériel de radiocommunication pour des communes éloignées pouvant être impactées par des coupures de courant et donc de tout moyen de communication traditionnel, internet y compris.
- De mettre à disposition des mairies et collectivités locales un nombre important d'opérateurs radio lors de ces isolements communaux.
- Nous vous avons présenté la totalité des membres adhérents à la fédération répartis sur l'ensemble de notre pays. Je ne vous cache pas que, suivant les avancées que nous sommes en droit d'espérer, le nombre s'accroîtrait plus que significativement d'ici quelques mois, ce qui serait positif pour tous.

La FORSF est consciente des nombreuses sollicitations que vous pouvez recevoir, mais nous sommes persuadés qu'avec le passé de gens responsables que nous représentons, les nombreuses missions de service publique que nous menons régulièrement sur tout le territoire français ne peuvent qu'apporter un confort, un soutien et une sécurisation indéniable au plus grand nombre de nos concitoyens..

Votre ouverture vers une éventuelle intégration au sein de la sécurité civile serait un très beau début pour envisager un travail de fond et apporterait une solution supplémentaire aux moyens de secours déjà existants (comme une sorte de « jokers »).

Vous nous avez proposé de prendre contact avec le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale afin de pouvoir travailler sur le dossier de formation, nous en avons pris note et le ferons très prochainement. Nous avons bien noté également que si nous n'obtenions pas de réponse, nous pourrions vous recontacter pour faire le lien avec ce service.

Vous remerciant une fois de plus, je vous prie d'accepter, Messieurs les Conseillers Ministériels, mes respectueuses salutations et notre plus profond dévouement.

Norbert HEYDEL
Président

Jean Guy BRET
Responsable relations extérieures




Nos espérances :

- Reconnaissance du statut de signaleur
 - Agrément protection ou sécurité civile
- Suivant nos recherches : Comment puis-je obtenir un agrément de sécurité civile pour mon association ?

L'association désireuse d'être agréée de sécurité civile au niveau départemental doit **déposer un dossier de demande d'agrément** au préfet du département. Pour tous les autres champs géographiques (interdépartemental, national, international) l'autorité compétente pour délivrer l'agrément est le ministère de l'intérieur.

Copie à pour information à :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés
Le Conseil d'Administration de la FORSF